



Panne de moteur après achat voilier, quels sont mes droits ?

Par **Lapapotte_old**, le **27/10/2007** à **12:39**

Bonjour,

J'ai acheté un voilier, j'ai eu hier la prise en main, et j'ai eu possession de mon unité. Pendant la traversée pour le ramener à mon port, le moteur du voilier est tombé en panne deux heures près mon départ et ne fonctionne plus,

Je voudrais connaître mes droits vis à vis du vendeur, du fabricant et quelles sont les diverses actions que je dois impérativement faire ???

En vous remerciant

Lapapotte

Par **Lapapotte_old**, le **30/10/2007** à **08:38**

Ma question n'est pas assez claire ???

Pouvez-vous me conseiller ???

Par avance merci